



MAURICE CHIASSON

Consultants inc.



**Maisons de la francophonie et centres
francophones :
Structures de gouvernance**

**Rapport de recherche et d'entrevues
présenté à la**



MAISON
DE LA
FRANCOPHONIE

18 octobre 2024

Maurice Chiasson Consultants inc.
114, chemin Franklin
Beaconsfield (Québec) H9W 5P7

Cell. : (514) 926-4004
mcconsultants@videotron.ca

Table des matières

Mise en contexte.....	4
Mandat et méthodologie	4
Entrevues	5
1. Maison de la francophonie d'Ottawa.....	5
2. Centre francophone de Thunder Bay	11
3. Cité francophone - Edmonton.....	13
4. Centre communautaire Sainte-Anne – Fredericton.....	16
5. La Clé d'la Baie, Comté de Simcoe, Ontario.....	20
6. Centre de la francophonie - Whitehorse.....	23
7. Maison de la Francophonie de Vancouver.....	26
8. Carrefour de l'Isle-Saint-Jean - Charlottetown	29
9. Maison Laurent-Leroux (Maison bleue) - Yellowknife	33
10. Centre francophone du Grand Toronto.....	36
11. Cité des Rocheuses - Calgary	40
Bibliographie	43
Webographie.....	44

Note au lecteur

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination, uniquement dans le but d'alléger le texte.

Mise en contexte

La Société historique de la Saskatchewan a entrepris un projet d'infrastructure destiné à la communauté fransaskoise pour répondre aux besoins croissants en matière de préservation et de présentation d'archives et d'artefacts, de centralisation des espaces de travail des organisations communautaires, de création d'espaces culturels et artistiques pour la population francophone, et de la mise en place d'espaces commerciaux bilingues dans l'une des deux grandes villes de la province, Regina et Saskatoon¹.

Le projet a évolué au cours des dernières années de sorte que l'on prévoit une première phase à Regina et une deuxième phase à Saskatoon. En effet, le projet d'infrastructure serait développé à Regina et à Saskatoon en deux phases, la première étant dans la capitale².

En somme, la Maison de la Francophonie est un ambitieux projet de construction d'un centre dynamique et rassembleur, organisé autour d'espaces culturels, communautaires et commerciaux, offrant des services diversifiés, des activités inclusives et des espaces créatifs en français³.

Parmi les diverses composantes de ce projet, la question de la gouvernance de la nouvelle Maison de la Francophonie se pose.

Mandat et méthodologie

Dans le but d'alimenter la réflexion des intervenants engagés dans le projet, l'expert-conseil a pour mandat de répertorier de l'information ayant trait à la gouvernance de maisons de la francophonie et de centres francophones d'ailleurs au pays.

¹ <https://maisondelafrancophonie.ca>

² *La Maison de la francophonie, un projet ambitieux pour la fransaskoisie*. L'Eau vive, 3 au 16 octobre 2024.

³ Ibid.

La gouvernance d'une organisation est encadrée par sa loi constitutive et les autres lois provinciales, territoriales et fédérales. Elle est également encadrée par ses statuts et règlements ainsi que par ses politiques administratives⁴.

La méthodologie repose essentiellement sur une recherche documentaire et sur une série d'entrevues menée auprès de dirigeants de maisons de la francophonie et de centres francophones en milieu francophone minoritaire.

Entrevues

1. Maison de la francophonie d'Ottawa

Ronald Bisson, trésorier au conseil d'administration

Entrevue le 17 septembre 2024

1) Quel type d'entité? (OBNL, coopérative ou autre modèle). Quelle est votre loi constitutive? Quand a-t-elle été créée?

La Coopérative multiservices francophone de l'Ouest d'Ottawa (CMFO) a été créée en 2014. Elle est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés coopératives* de l'Ontario.

Cependant, l'édifice où loge la Maison de la francophonie d'Ottawa n'appartient pas à la Coopérative. Le bâtiment appartient au Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO). L'entretien et les réparations sont sous la responsabilité du CEPEO. Ces frais récurrents sont souvent la raison qui explique la fermeture des centres francophones, ou du moins leur incapacité d'optimiser leur impact au sein de la communauté. Les communautés ne sont pas toujours outillées pour gérer des projets immobiliers.

Le partenariat entre la Coopérative et le CEPEO est une solution gagnante pour les deux parties. Notre statut à titre de coopérative a permis d'obtenir des subventions totalisant 8 ou 9 millions de dollars provenant de programmes d'infrastructures, tout

⁴ Les statuts et règlements d'une organisation doivent être conformes aux lois habilitantes. Quant à une politique, elle constitue un complément d'information à des dispositions des statuts et règlements ou traite de composantes n'étant tout simplement pas abordées dans les statuts et règlements.

particulièrement du gouvernement provincial. Le CEPEO n'a pas accès à ces programmes. Ces subventions ont permis de financer la construction du bâtiment.

La Coopérative paie 1 dollar symbolique pour louer les espaces au CEPEO. C'est un bail de 50 ans (moins une journée). Ce bail est renouvelable.

Les activités à la Maison de la francophonie débutent à 15h 30 et se déroulent jusqu'en fin de soirée. Les locaux sont utilisés le jour par le conseil scolaire pour ses employés et les élèves. En somme, la Coopérative et l'ensemble de la programmation occupent environ 50 % du temps potentiel d'utilisation du bâtiment. On le calcule sur la base « d'heures au pied carré ».

La Coopérative loue (ou sous-loue, devrait-on dire) certaines espaces qui génèrent des revenus – les salles de réunion et le gymnase, par exemple.

Ce sont les partenaires qui offrent la programmation (par exemple, la tenue d'événements culturels africains). Cette programmation est très variée et répond aux besoins de diverses clientèles (enfants, personnes âgées, familles, nouveaux arrivants).

Le mandat de la Maison de la francophonie d'Ottawa est de favoriser l'avancement de la communauté francophone. C'est le principe de base. C'est sur ce principe que repose l'adhésion des membres. Une organisation qui se dit bilingue n'est pas acceptée. Ce sont souvent des organisations anglophones qui offrent quelques services en français...

La collaboration et l'engagement sont également des valeurs fondamentales au fonctionnement de la Coopérative.

Par ailleurs, c'est la Maison de la francophonie d'Ottawa, et non la Maison franco-ontarienne. On retrouve 72 communautés francophones ethnoculturelles dans la région d'Ottawa. Il faut mettre de l'avant le concept d'une francophonie plurielle. La membriété et le conseil d'administration doivent en être le reflet, pas uniquement de façade, mais aussi dans la réalité et dans leur contribution à la Coopérative et à la communauté.

2) Qu'est-ce qui a motivé le choix d'une telle entité ou structure? Quels sont les principaux avantages? Y a-t-il des désavantages?

Une coopérative appartient à ses sociétaires; bref, à ses membres. « Un organisme à but non lucratif (OBNL) appartient à tout le monde, et à personne à la fois! ».

Comme mentionné, la formule coopérative donne accès à certains programmes de financement.

3) Qui sont vos membres? Avez-vous des catégories de membres? Quels sont les critères d'adhésion des membres?

On retrouve deux catégories de membres : membres corporatifs et membres individuels. Les membres paient une cotisation de 10 dollars. Ils ne la paient qu'une seule fois.

La Coopérative compte une cinquantaine de membres corporatifs (par exemple, la Cité, le conseil scolaire) et au-delà d'une centaine, voire 200, membres individuels.

Critères pour les membres corporatifs :

Est éligible toute organisation (représentée par un mandataire) qui :

- Appuie les objectifs du CMFO et s'engage à promouvoir sa mission, sa vision et ses valeurs;
- Est francophone ou francophile;
- A un bureau d'affaires dans la ville d'Ottawa depuis au moins trois (3) mois continus avant le dépôt de sa demande d'adhésion;
- N'a pas le statut de failli non libéré; (IMPORTANT)
- N'est frappée d'aucune incapacité légale.

Critères pour les membres individuels :

Est éligible toute personne qui :

- Appuie les objectifs du CMFO et s'engage à promouvoir sa mission, sa vision et ses valeurs;
- Est francophone ou francophile;
- Est domiciliée ou a un bureau d'affaires dans la ville d'Ottawa depuis au moins trois (3) mois continus avant le dépôt de sa demande d'adhésion;
- Est âgée de 18 ans ou plus;
- N'a pas le statut de failli non libéré; (IMPORTANT)
- N'est frappée d'aucune incapacité légale.

Chaque organisme ou individu qui désire devenir membre de la Coopérative est convoqué en entrevue. On leur demande leur motivation, et surtout qu'elle serait leur contribution à la Maison de la francophonie. Nous recherchons des membres engagés. Certaines personnes offrent leur expertise en informatique, d'autres en gestion, par exemple. Certains membres appuient la tenue d'activités sociales ou éducatives. En résumé : « À titre de membre, tu reçois des services. Tu devras en contrepartie y contribuer. »

L'adhésion d'un membre doit être entérinée par le conseil d'administration. En général, à chacune des réunions mensuelles du conseil d'administration, l'adhésion de membres est validée.

Chaque membre, qu'il soit individuel ou corporatif, possède un seul droit de vote à l'assemblée générale. C'est un principe de base de la coopération.

Voir les dispositions 3.1 et 3.2 des Statuts et règlements du CMFO.

4) Quelle est la composition de votre conseil d'administration? (Nombre d'administrateurs, représentation des locataires, durée des mandats, limitation du nombre de mandats consécutifs, etc.) Quel profil d'administrateur recherchez-vous? (Expérience en gestion immobilière, gestion financière, RH, etc.)

Le conseil d'administration est constitué de 10 administrateurs choisis parmi les représentants ou mandataires des membres corporatifs et les membres individuels.

Chaque administrateur représente les besoins de tous les membres de la Coopérative, et non les besoins de l'organisme d'où il provient, le cas échéant. Ce sont des mandats de deux ans. Le nombre de mandats est illimité.

Un comité est constitué pour recruter les administrateurs. Une liste d'administrateurs potentiels est présentée au conseil d'administration. Le comité recrute des personnes ayant les compétences et les talents nécessaires qui viendront compléter ceux retrouvés autour de la table du conseil d'administration.

Après l'approbation par le conseil d'administration de la liste des administrateurs potentiels, celui-ci en informe les membres réunis en assemblée générale. Certes, si le conseil d'administration retient sept candidatures pour cinq postes à pourvoir, par exemple, des élections auront lieu lors de l'assemblée générale annuelle (AGA).

Le conseil d'administration se rencontre 10 fois par année. Les réunions sont mensuelles et virtuelles. On ne tient pas de réunions du conseil d'administration durant la saison estivale.

Le conseil d'administration fonctionne par consensus. C'est le mode de fonctionnement privilégié.

Les dispositions 5.3, 5.4, 5.5 et 6 des statuts et règlements sont au **cœur de la gouvernance** de la Coopérative.

5) Combien avez-vous de postes de dirigeants exécutifs? (Président, vice-président, secrétaire, trésorier). Quelle est la durée du mandat de chaque dirigeant exécutif?

Des administrateurs occupent les postes de présidence, de vice-présidence, de secrétaire et de trésorier. Leur engagement est fondamental. Ils sont nommés lors de la première réunion du conseil d'administration, suivant l'AGA.

6) Avez-vous implanté des comités permanents ou ponctuels (avec l'expertise nécessaire) pour traiter de certains sujets en lien avec la bonne marche de votre maison de la francophonie ou de votre centre francophone? (Gestion, rénovation, agrandissement, promotion, animation, activités sociales, etc.)

L'exécutif est constitué des quatre dirigeants. L'exécutif fonctionne comme un comité et se rencontre toutes les deux semaines. C'est un exécutif très opérationnel. La présidence et la vice-présidence consacrent entre 4 et 5 heures par semaine de travail à la Coopérative. Le trésorier y consacre au moins 2 heures par semaine. Le secrétaire rédige tous les procès-verbaux des rencontres. On favorise une alternance au sein des postes exécutifs.

Il n'y a pas d'autres comités. Dans une certaine mesure, tous ont des tâches et un rôle à jouer.

La Coopérative a adopté une planification stratégique qui donne des directions.

7) Combien d'employés compte votre organisation? Quel est le titre de leur poste et quelles sont leurs responsabilités?

La Coopérative compte un seul employé. La direction générale est un employé ayant

la capacité de concerter les membres et les partenaires. En plus de ce seul employé permanent, des employés contractuels sont embauchés pour des projets ou des tâches spécifiques.

Le budget de la Coopérative est d'environ 800 000 dollars par année. C'est souvent la masse salariale qui hypothèque les organismes. Ce n'est pas le cas de la Coopérative.

8) Peut-on obtenir vos S & R ainsi que vos politiques administratives?

La Coopérative a certes des statuts et règlements. Elle a également adopté une planification stratégique. Cependant, elle n'a pas de manuel de politiques. L'ensemble des règles dont elle a besoin pour fonctionner se trouvent dans ses statuts et règlements. C'est son mode de fonctionnement depuis sa création en 2014.

9) Autres commentaires?

La Coopérative évite d'être en compétition avec ses membres, notamment en ce qui concerne la recherche de financement.

Parfois, la Coopérative aide et appuie, dans une certaine mesure, des organismes émergents au sein de la francophonie.

Lors de l'implantation du Centre francophone de Thunder Bay, on avait approché le conseil scolaire pour qu'il acquière un édifice qui aurait pu accueillir le Centre francophone. Le conseil scolaire a refusé. Le centre francophone est donc propriétaire d'édifice qui l'abrite. Par conséquent, la responsabilité du bâtiment relève du centre francophone, avec ses défis sur le plan de l'entretien et de la rénovation.

Le modèle des centres scolaires communautaires à l'Île-du-Prince Édouard est un concept intéressant qui semble viable.

Enfin, **la clé du succès de la Maison de la francophonie d'Ottawa repose sans nul doute sur sa gouvernance.** C'est une gouvernance que l'on pourrait qualifier « d'étanche » qui favorise l'adhésion de membres responsables, engagés et qui ont réellement à cœur la francophonie. Il a fallu innover et proposer un nouveau modèle unique en francophonie minoritaire.

2. Centre francophone de Thunder Bay

Claudette Gleeson, présidente du conseil d'administration

Entrevue le 13 septembre 2024

1) Quel type d'entité? (OBNL, coopérative ou autre modèle). Quelle est votre loi constitutive? Quand a-t-elle été créée?

Nous avons privilégié le modèle coopératif. La Coopérative a été créée en 2000 avant l'achat du bâtiment actuel. La Coopérative est constituée en vertu de la *Loi sur les coopératives* de l'Ontario. Une étude de besoins réalisée par Ronald Bisson en 2008-2009 a été très utile au développement et à la réalisation du projet.

2) Qu'est-ce qui a motivé le choix d'une telle entité ou structure? Quels sont les principaux avantages? Y a-t-il des désavantages?

La formule coopérative facilite les demandes de financement auprès de certains bailleurs de fonds. La philosophie communautaire de la coopération interpelle les bailleurs de fonds.

La formule des centres scolaires communautaires (CSC) ne nous intéressait pas vraiment. Les besoins étaient particulièrement au niveau communautaire.

3) Qui sont vos membres? Avez-vous des catégories de membres? Quels sont les critères d'adhésion des membres?

Les sept organismes membres fondateurs sont les propriétaires du bâtiment (l'Association des francophones du Nord-Ouest de l'Ontario (AFNOO), l'Accueil francophone, le Club culturel, Centr'elle, Féminin Pluri-Elle, Novocentre ainsi que le Réseau du mieux-être francophone qui a été le dernier à se joindre au groupe des fondateurs). On retrouve trois catégories de membres : membres fondateurs, membres associés (conseil scolaire, centres de la petite enfance, etc.) et membres individuels. Les membres paient une cotisation.

4) Quelle est la composition de votre conseil d'administration? (Nombre d'administrateurs, représentation des locataires, durée des mandats, limitation du nombre de mandats consécutifs, etc.) Quel profil d'administrateur recherchez-vous? (Expérience en gestion immobilière, gestion financière, RH, etc.)

Le conseil d'administration est constitué de six administrateurs. Chaque catégorie choisit ses représentants : trois administrateurs parmi les membres fondateurs; deux administrateurs parmi les membres associés; et un administrateur parmi les membres individuels. Pour les membres fondateurs, on effectue une rotation. Ce sont essentiellement les directions générales des organismes membres fondateurs qui agissent comme administrateurs.

Ce sont des mandats de deux ans. Le nombre de mandats est illimité.

Bien que nous ayons des employés, c'est un conseil d'administration opérationnel. La gestion du bâtiment est exigeante. D'élargir la membriété permet d'impliquer plus de gens ayant une diversité d'expertise et de connaissances. Par exemple, l'administrateur qui représente les membres individuels est un comptable.

5) Combien avez-vous de postes de dirigeants exécutifs? (Président, vice-président, secrétaire, trésorier). Quelle est la durée du mandat de chaque dirigeant exécutif?

Des administrateurs occupent les postes de président, secrétaire et trésorier. Nous n'avons pas de vice-président comme tel. Dans une certaine mesure, ce rôle est exercé par le trésorier.

6) Avez-vous implanté des comités permanents ou ponctuels (avec l'expertise nécessaire) pour traiter de certains sujets en lien avec la bonne marche de votre maison de la francophonie ou de votre centre francophone? (Gestion, rénovation, agrandissement, promotion, animation, activités sociales, etc.)

Nous avons un comité permanent pour les finances. Par ailleurs, les membres fondateurs se réunissent au besoin. Ce sont eux les propriétaires. Les décisions majeures sur le plan financier sont prises par les membres fondateurs (par exemple, la réparation de la toiture, les emprunts, etc.)

7) Combien d'employés compte votre organisation? Quel est le titre de leur poste et quelles sont leurs responsabilités?

La présidence du conseil d'administration joue davantage un rôle de président-directeur général (PDG), sans rémunération. L'équipe se compose d'une comptable (30 heures par semaine, en fonction de la capacité financière de la Coopérative); une

personne à mi-temps responsable des communications; et un stagiaire à certaines périodes de l'année.

8) Peut-on obtenir vos S & R ainsi que vos politiques administratives?

Certes, nous avons des statuts et règlements et des politiques. Nous vous les ferons parvenir.

9) Autres commentaires?

Vous retrouvez sept locataires dans le Centre francophone : cinq organismes communautaires et deux entreprises privées. Le Club culturel loue uniquement des espaces d'entreposage et des salles pour ses activités.

Des salles sont louées. Nous possédons un permis de boisson.

Les fonds pouvant être obtenus de Patrimoine canadien (PCH) et les revenus de location sont limités.

Les demandes de financement par projet contribuent au financement nécessaire au fonctionnement du Centre francophone.

Enfin, pour augmenter les revenus de la Coopérative, nous tentons de vendre des services en comptabilité et en communication.

3. Cité francophone - Edmonton

Daniel Cournoyer, directeur général

Entrevue le 23 septembre 2024

1) Quel type d'entité? (OBNL, coopérative ou autre modèle). Quelle est votre loi constitutive? Quand a-t-elle été créée?

La Cité francophone est un centre culturel, communautaire et commercial francophone, desservant la grande région d'Edmonton. En 1997, on a procédé à l'ouverture de la phase I et en juin 2010 à celle de la phase II. Aujourd'hui, la grande majorité des organismes francophones de la région se trouvent à l'intérieur des 104 000 pieds carrés de la Cité. L'espace a pratiquement doublé entre la phase I et la phase II. On compte une trentaine d'organismes et de services à la Cité (conseil

scolaire, service de garde, centre médical, services pour les jeunes et les aînés, services en immigration, etc.). Le complexe est comble depuis 2012.

Sur le plan de la gouvernance, deux OBNL ont été créés. La Cité francophone gère les installations et le restaurant retrouvé dans le complexe. Tandis que le Centre communautaire d'Edmonton (CCE), constitué également en OBNL et qui possède un numéro de charité, est responsable de la programmation (soit des activités culturelles). Ce numéro de charité a été très utile pour la levée de fonds nécessaire à la construction de la phase 1 de la Cité francophone. Le cas de figure actuel permet de conserver ce numéro de charité.

Les revenus de la Cité francophone proviennent essentiellement de la location et du restaurant. La Cité ne reçoit pas de financement public pour ses opérations. Le complexe est évalué à environ 35 millions de dollars. La Cité est grevée d'une hypothèque de 7,5 millions de dollars. L'augmentation des taux d'intérêt (2,9 % à 6,05 %) a obligé la Cité francophone à amortir cette hypothèque sur une plus longue période.

2) Qu'est-ce qui a motivé le choix d'une telle entité ou structure? Quels sont les principaux avantages? Y a-t-il des désavantages?

C'est davantage l'historique de la Cité qui explique la création de deux OBNL pour assurer la gestion du complexe et sa programmation.

3) Qui sont vos membres? Avez-vous des catégories de membres? Quels sont les critères d'adhésion des membres?

Chaque OBNL a ses propres statuts et règlements. Ils sont pratiquement similaires. Une disposition des statuts et règlements de la Cité stipule que cette dernière appuie le mandat du CCE. En revanche, une disposition des statuts et règlements du CCE affirme son appui à la Cité.

Les deux OBNL ont un seul membre, en l'occurrence l'Association canadienne-française de l'Alberta – région d'Edmonton (ACFA régionale). On tient une seule AGA pour les deux entités. L'AGA réunit les membres de l'ACFA régionale. C'est une façon d'assurer le caractère communautaire de la Cité francophone.

Dans les faits, un seul conseil d'administration gère les deux entités. Cependant, lors des réunions du conseil d'administration, deux procès-verbaux sont rédigés. La première partie de la réunion traite des affaires courantes en lien avec la question des

infrastructures et du restaurant qui relèvent de la Cité. L'autre partie de la réunion traite des affaires courantes du CCE responsable des activités culturelles.

4) Quelle est la composition de votre conseil d'administration? (Nombre d'administrateurs, représentation des locataires, durée des mandats, limitation du nombre de mandats consécutifs, etc.) Quel profil d'administrateur recherchez-vous? (Expérience en gestion immobilière, gestion financière, RH, etc.)

Le conseil d'administration est constitué de 9 administrateurs. Jusqu'à tout récemment, le conseil d'administration était composé de 11 administrateurs. Deux de ces administrateurs représentent les locataires de la Cité. Sur le plan de la diversité de talents, le poste de présidence est occupé par une comptable agréée. Un avocat et un architecte siègent également au conseil d'administration.

Un comité de mise en candidature recrute les administrateurs parmi les membres de l'ACFA régionale, mais également au sein de la communauté en général. Environ 95 % des administrateurs sont membres de l'ACFA régionale, ou ils le deviennent après leur élection au conseil d'administration.

Ce sont des mandats de trois ans renouvelables. Le nombre de mandats n'est pas limité. Dans une certaine mesure, on tente de renouveler le tiers des administrateurs chaque année, du moins d'en assurer une rotation.

5) Combien avez-vous de postes de dirigeants exécutifs? (Président, vice-président, secrétaire, trésorier). Quelle est la durée du mandat de chaque dirigeant exécutif?

Des administrateurs occupent les postes de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Cependant, nous ne fonctionnons pas avec un comité exécutif. Nous ne voulons pas de conseil d'administration à deux vitesses.

6) Avez-vous implanté des comités permanents ou ponctuels (avec l'expertise nécessaire) pour traiter de certains sujets en lien avec la bonne marche de votre maison de la francophonie ou de votre centre francophone? (Gestion, rénovation, agrandissement, promotion, animation, activités sociales, etc.)

Nous ne fonctionnons pas avec des comités. Du moins, nous n'avons pas de comités permanents. Nous pouvons créer au besoin des comités ponctuels sur des questions ou des enjeux précis.

7) Combien d'employés compte votre organisation? Quel est le titre de leur poste et quelles sont leurs responsabilités?

En incluant le personnel du restaurant, nous comptons plus d'une trentaine d'employés (réception, contrôleur, concierges, etc.) La direction générale est l'employée de la Cité francophone. Elle est en prêt de service pour le CCE.

8) Peut-on obtenir vos S & R ainsi que vos politiques administratives?

Les deux OBNL ont chacun des statuts et règlements. Nous vous les enverrons. Cependant, nous n'avons pas de politiques administratives. Nous y travaillons. C'est un manque. Il faut être proactif à cet égard. Aujourd'hui, ça fonctionne relativement bien. Dans l'avenir, on pourrait faire face à des défis ou à des enjeux qui pourraient être difficilement gérables sans politiques administratives.

9) Autres commentaires?

En raison des limites de financement public relativement aux frais d'exploitation, et du coût d'entretien et de rénovation, il s'avère essentiel que tous les espaces soient loués à l'intérieur de la Cité francophone.

Enfin, l'ACFA régionale a fait face à des défis financiers dans le passé. Si elle avait été dissoute, ceci aurait constitué un enjeu de taille sur le plan de la gouvernance pour la Cité et le CCE. Bref, il faut prévoir des options et réfléchir à l'évolution de notre gouvernance.

4. Centre communautaire Sainte-Anne – Fredericton

Pascale Bergeron, directrice générale
Entrevue le 27 septembre 2024

Robert Duguay, président du conseil d'administration
Entrevue le 25 septembre 2024

1) Quel type d'entité? (OBNL, coopérative ou autre modèle). Quelle est votre loi constitutive? Quand a-t-elle été créée?

Le Centre communautaire Sainte-Anne à Fredericton au Nouveau-Brunswick a été créé en vertu d'une loi privée : la *Loi sur le Centre communautaire Sainte-Anne*. C'est une société d'État au même titre que les autres entités du gouvernement provincial. Sa création s'inscrit dans le cadre des obligations du gouvernement envers les deux communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick.

2) Qu'est-ce qui a motivé le choix d'une telle entité ou structure? Quels sont les principaux avantages? Y a-t-il des désavantages?

Le Centre communautaire est responsable de gérer le complexe constitué d'un secteur communautaire et d'un secteur scolaire. Le Centre est responsable de la location des locaux, de la programmation culturelle et de la conciergerie pour l'ensemble du complexe. L'École Sainte-Anne est un locataire du Centre communautaire.

Le ministère provincial des Transports est propriétaire du bâtiment. Il prend en charge tous les travaux d'entretien. Par exemple, la réfection de la toiture est sa responsabilité, ce n'est pas la responsabilité du Centre communautaire. C'est un avantage. « Ceci nous procure une tranquillité d'esprit! ».

Le financement pour les opérations du Centre provient du ministère provincial des Affaires intergouvernementales et du ministère des Transports. C'est un financement récurrent. Cependant, les budgets n'ont pas été indexés depuis quelques années. Néanmoins, le Centre génère quelques revenus de location.

Les membres du personnel du Centre sont considérés comme des employés non syndiqués du gouvernement provincial. Le Centre compte 13 employés. Ces derniers bénéficient de l'échelle salariale des employés gouvernementaux, avec les avantages sociaux correspondants, incluant un fonds de pension.

Être constitué en société d'État a ses inconvénients, que le Centre communautaire a su contourner. Le Centre ne peut pas faire de demandes de financement auprès de Patrimoine canadien (PCH), par exemple. On retrouve deux autres centres communautaires de ce genre dans la province : le Centre scolaire communautaire Samuel de Champlain à Saint-Jean et l'École Carrefour Beausoleil à Miramichi. En ce qui concerne l'obtention de financement auprès de PCH pour la réalisation de la programmation culturelle, le Centre scolaire communautaire à Saint-Jean fait

annuellement une demande pour les trois centres. Nous avons procédé de la même façon pour une initiative en petite enfance. Cette façon de faire est acceptée par le bailleur de fonds.

3) Qui sont vos membres? Avez-vous des catégories de membres? Quels sont les critères d'adhésion des membres?

En raison de son statut, le Centre communautaire Sainte-Anne n'a pas de membricité. Par conséquent, le Centre n'est pas tenu de tenir une assemblée générale. Le Centre doit néanmoins soumettre un rapport annuel et des états financiers vérifiés au ministère des Finances et au Vérificateur général de la province.

4) Quelle est la composition de votre conseil d'administration? (Nombre d'administrateurs, représentation des locataires, durée des mandats, limitation du nombre de mandats consécutifs, etc.) Quel profil d'administrateur recherchez-vous? (Expérience en gestion immobilière, gestion financière, RH, etc.)

Le conseil d'administration du Centre est constitué de 11 administrateurs. Un poste est actuellement vacant. Sept administrateurs sont recrutés au sein de la communauté. Un comité de mise en candidature fait les démarches nécessaires. Deux administrateurs sont nommés par le Conseil scolaire (généralement des parents), et deux administrateurs sont nommés par le gouvernement provincial.

Les administrateurs doivent être âgés de 18 ans et plus, habiter la région de Fredericton, ne pas être à l'emploi du Centre communautaire et être sur la liste électorale.

Le complexe compte une trentaine de locataires. Certaines organisations, comme la Maison des jeunes ou l'école, occupent des locaux de façon permanente. D'autres groupes, comme les personnes âgées ou les associations sportives, n'occupent pas de locaux de manière permanente, mais louent régulièrement des salles pour tenir leurs activités. Les salles sont offertes gratuitement aux groupes de la communauté. Ces groupes doivent être accrédités pour bénéficier gratuitement des locaux et des services. Outre les représentants nommés par le Conseil scolaire, on ne retrouve pas de sièges au conseil d'administration réservés spécifiquement à des représentants des locataires.

En ce qui concerne la durée du mandat d'un administrateur, la loi constitutive du Centre prévoit des postes d'une année, de deux ans ou de trois ans. Dans les faits, la

durée de chaque mandat s'échelonne sur une période de trois ans. Le nombre consécutif de mandats est illimité.

Les réunions du conseil d'administration sont publiques.

5) Combien avez-vous de postes de dirigeants exécutifs? (Président, vice-président, secrétaire, trésorier). Quelle est la durée du mandat de chaque dirigeant exécutif?

Des administrateurs occupent les postes de président, vice-président et trésorier. Le rôle de secrétaire est assuré par la direction générale, ou par un employé à qui elle délègue la tâche.

6) Avez-vous implanté des comités permanents ou ponctuels (avec l'expertise nécessaire) pour traiter de certains sujets en lien avec la bonne marche de votre maison de la francophonie ou de votre centre francophone? (Gestion, rénovation, agrandissement, promotion, animation, activités sociales, etc.)

En plus d'un comité de direction présidé par la présidence, on retrouve trois autres comités permanents au sein de la gouvernance du Centre. Un comité de gouvernance, présidé par la vice-présidence; un comité des finances, présidé par le trésorier; et un comité pour le développement et le rayonnement communautaires, présidé par un autre administrateur. Le comité de gouvernance appuie notamment la direction générale dans la gestion des ressources humaines.

Le conseil d'administration met sur pied au besoin des comités ponctuels. Ce fut le cas pour les festivités du 45^e anniversaire de la fondation du Centre.

7) Combien d'employés compte votre organisation? Quel est le titre de leur poste et quelles sont leurs responsabilités?

En incluant les responsables de la programmation, des services et de la conciergerie, le Centre communautaire compte 13 employés, comme nous l'avons mentionné.

8) Peut-on obtenir vos S & R ainsi que vos politiques administratives?

Le cadre réglementaire du Centre communautaire repose sur une loi privée ainsi que sur un Manuel des règlements et annexes et un Manuel des politiques. Ces deux

derniers documents doivent être révisés. Les règlements se trouvent fusionnés avec les politiques. Bref, une révision en profondeur s'avère nécessaire.

9) Autres commentaires?

Le Centre communautaire Sainte-Anne n'est pas en mode de recherche de financement. Néanmoins, il faut toujours faire des pressions auprès de nos bailleurs de fonds pour augmenter le financement. Comme nous l'avons mentionné, les budgets n'ont pas été indexés depuis quelques années.

L'École Sainte-Anne est bondée. Afin de répondre à ses besoins, le secteur communautaire a prêté un local à l'école. De plus, l'école a aménagé deux roulottes sur le terrain du Centre. Ces roulottes empiètent sur le stationnement du Centre.

Par ailleurs, le complexe compte une clinique médicale relevant de la responsabilité du Réseau anglophone de santé Horizon. Certes, le personnel de la clinique est francophone (infirmière praticienne, nutritionniste, travailleur social). Cependant, la clientèle n'est pas uniquement francophone.

5. La Clé d'la Baie, Comté de Simcoe, Ontario

Tina-Anne Thibideau, directrice générale
Entrevue le 1^{er} octobre 2024

1) Quel type d'entité? (OBNL, coopérative ou autre modèle). Quelle est votre loi constitutive? Quand a-t-elle été créée?

La Clé d'la Baie tire ses origines du rapprochement de trois organisations. L'ACFO Huronie (Association canadienne-française de l'Ontario), la Radio Huronie FM et le Centre d'activités françaises se sont fusionnés pour créer La Clé d'la Baie en 1996. En 2006, le Centre multiservices francophone du comté de Simcoe s'est joint à l'entité créée 10 ans plus tôt, ce qui a fait en sorte de rajouter à La Clé d'la Baie un mandat en matière de services sociaux et de santé.

En somme, La Clé d'la Baie est un OBNL qui regroupe une multitude de services et de programmes dans divers secteurs répondant aux besoins de diverses clientèles. En plus des services sociaux et de la santé, La Clé d'la Baie gère une programmation culturelle, des centres de la petite enfance, des camps d'été, une radio communautaire, des Centres ON y va, entre autres. L'organisme aimerait développer

davantage de services pour la clientèle adolescente et pour les personnes âgées au cours des prochaines années.

La Clé d'la Baie est propriétaire d'un bâtiment à Penetanguishene. On y trouve le siège social, et plusieurs services. C'est un bâtiment historique cher à la communauté franco-ontarienne dans sa lutte pour la reconnaissance de ses droits dans cette région de la province.

La Clé d'la Baie a également un bureau satellite à Barrie. Ce bureau se trouve dans des espaces loués. La Clé d'la Baie loue également des espaces dans les écoles des deux conseils scolaires de la région pour accueillir les centres de la petite enfance qu'elle gère.

Le budget annuel de la Clé d'la Baie est d'environ 3,7 millions de dollars. Son financement provient de plusieurs bailleurs de fonds publics provinciaux et fédéraux. Sur le plan de l'entretien du bâtiment, un programme gouvernemental en immobilisation et la Fondation Trillium fournissent des fonds. L'organisation engrange également des revenus autonomes provenant notamment de la publicité vendue par la Radio et des frais d'inscription des centres de la petite enfance et des camps d'été.

2) Qu'est-ce qui a motivé le choix d'une telle entité ou structure? Quels sont les principaux avantages? Y a-t-il des désavantages?

Le regroupement de services et de programmes sous une entité parapluie comme La Clé d'la Baie optimise leur coordination et leur impact sur la communauté.

3) Qui sont vos membres? Avez-vous des catégories de membres? Quels sont les critères d'adhésion des membres?

On retrouve deux catégories de membres : les quatre organisations membres (qui ne sont plus des entités juridiques en tant que telles) et des membres individuels.

Article 3 des S et R : MEMBRES DE LA CLÉ

1. La Clé comprend des membres selon les critères suivants :

- a. Individu d'expression française qui réside ou œuvre sur le territoire de Simcoe.*
- b. Organisme francophone qui a un contrat de service avec La Clé.*

Tout en étant une seule entité sur le plan juridique, La Clé d'la Baie respecte les mandats et les orientations des diverses composantes de son organisation qui s'inscrivent notamment dans les domaines de la santé, des services sociaux et de la petite enfance.

4) Quelle est la composition de votre conseil d'administration? (Nombre d'administrateurs, représentation des locataires, durée des mandats, limitation du nombre de mandats consécutifs, etc.) Quel profil d'administrateur recherchez-vous? (Expérience en gestion immobilière, gestion financière, RH, etc.)

Le conseil d'administration est constitué de 10 administrateurs. Trois postes sont actuellement vacants.

Article 4 des S et R : CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 1. Les administrateurs de La Clé sont élus par les membres.*
- 2. Le conseil d'administration doit compter des représentants de chaque organisme-membres.*
- 3. Le conseil d'administration doit compter un ou des représentants des membres individuels.*

On retrouve autour de la table du conseil d'administration, une diversité de talents : intervenants dans les domaines de la santé, de l'éducation, des communications, des ressources humaines. La présence d'un avocat serait également nécessaire.

Les statuts et règlements ne traitent pas de la durée du mandat de l'administrateur et du nombre autorisé de mandats consécutifs. Ces mandats sont généralement de deux ans.

5) Combien avez-vous de postes de dirigeants exécutifs? (Président, vice-président, secrétaire, trésorier). Quelle est la durée du mandat de chaque dirigeant exécutif?

Des administrateurs occupent les postes de présidence, de vice-présidence, de secrétaire et de trésorier. Ils sont nommés lors de la première réunion du conseil d'administration, suivant l'AGA.

6) Avez-vous implanté des comités permanents ou ponctuels (avec l'expertise nécessaire) pour traiter de certains sujets en lien avec la

bonne marche de votre maison de la francophonie ou de votre centre francophone? (Gestion, rénovation, agrandissement, promotion, animation, activités sociales, etc.)

En plus du comité de direction, on retrouve quatre comités : gestion des risques, finances, ressources et communications. Le comité de gestion des risques et celui des finances sont permanents. D'autres comités sont créés au besoin.

Ces comités sont constitués d'administrateurs et d'employés.

7) Combien d'employés compte votre organisation? Quel est le titre de leur poste et quelles sont leurs responsabilités?

L'organisation compte 58 employés permanents.

8) Peut-on obtenir vos S & R ainsi que vos politiques administratives?

En plus des statuts et règlements, l'organisation a des politiques administratives, notamment en ce qui concerne le profil des administrateurs recherchés. Voir la documentation obtenue.

9) Autres commentaires?

En ce qui concerne l'entretien du bâtiment à Penetanguishene, il faut être proactif et anticiper les rénovations. Le caractère historique de l'édifice fait en sorte que l'on y porte une attention particulière.

La Clé d'la Baie aimerait mettre sur pied un carrefour de services à Barrie, et possiblement être propriétaire du bâtiment.

6. Centre de la francophonie - Whitehorse

Isabelle Salesse, directrice générale, Association franco-yukonnaise (AFY)
Entrevue le 7 octobre 2024

1) Quel type d'entité? (OBNL, coopérative ou autre modèle). Quelle est votre loi constitutive? Quand a-t-elle été créée?

La Société des immeubles franco-yukonnais (SIFY) est propriétaire du Centre de la francophonie de Whitehorse. La SIFY gérait un deuxième bâtiment dans le passé. L'Association franco-yukonnaise en était la propriétaire.

La SIFY et l'AFY sont deux entités juridiques distinctes. Ce sont des OBNL incorporés en vertu de la loi territoriale sur les sociétés. L'AFY, le Journal L'Aurore boréale et le Partenariat communauté en santé (PCS) louent à la SIFY les espaces du Centre francophone.

2) Qu'est-ce qui a motivé le choix d'une telle entité ou structure? Quels sont les principaux avantages? Y a-t-il des désavantages?

Quand le Centre francophone fut construit, il a fallu contracter un prêt auprès d'une institution financière pour compléter le montage financier. Il semble que l'AFY ne pouvait contracter ce prêt. C'est pour cette raison que la SIFY fut créée.

À l'origine, la SIFY et l'ACY avaient chacune leur conseil d'administration. Deux représentants de l'AFY siégeaient au conseil d'administration de la SIFY. Certaines décisions de la SIFY nuisaient à l'AFY. La gestion de l'employé de la SIFY s'avérait également compliquée.

Aujourd'hui, un seul conseil d'administration gère les deux entités. Lors des réunions du conseil d'administration, on distingue les sujets propres à l'AFY de ceux s'inscrivant à l'intérieur du mandat de la SIFY.

3) Qui sont vos membres? Avez-vous des catégories de membres? Quels sont les critères d'adhésion des membres?

Ce sont les mêmes membres pour les deux entités. La membricité est constituée de membres individuels.

4) Quelle est la composition de votre conseil d'administration? (Nombre d'administrateurs, représentation des locataires, durée des mandats, limitation du nombre de mandats consécutifs, etc.) Quel profil d'administrateur recherchez-vous? (Expérience en gestion immobilière, gestion financière, RH, etc.)

Le conseil d'administration est constitué de sept administrateurs. Aucun siège n'est réservé spécifiquement pour des représentants des locataires.

Ce sont des mandats de deux ans. La présidence est limitée à trois mandats consécutifs, tandis que les autres administrateurs peuvent siéger au conseil d'administration pour un maximum de quatre mandats consécutifs. Un administrateur qui a siégé sans interruption pour quatre mandats peut se représenter après qu'une période d'une année se soit écoulée. On observe l'arrivée de nouvelles personnes au conseil d'administration d'une année à l'autre.

5) Combien avez-vous de postes de dirigeants exécutifs? (Président, vice-président, secrétaire, trésorier). Quelle est la durée du mandat de chaque dirigeant exécutif?

Des administrateurs occupent les postes de présidence, de vice-présidence, de secrétaire et de trésorier. Ce sont les mêmes dirigeants exécutifs pour les deux organismes.

6) Avez-vous implanté des comités permanents ou ponctuels (avec l'expertise nécessaire) pour traiter de certains sujets en lien avec la bonne marche de votre maison de la francophonie ou de votre centre francophone? (Gestion, rénovation, agrandissement, promotion, animation, activités sociales, etc.)

L'AFY a un comité des finances. Ce comité se penche également sur les affaires de la SIFY. Bref, les deux organismes sont très intégrés, tout en étant des personnalités juridiques distinctes.

7) Combien d'employés compte votre organisation? Quel est le titre de leur poste et quelles sont leurs responsabilités?

La SIFY a un seul employé. Ce gestionnaire du bâtiment est responsable de l'entretien et s'occupe de faire parvenir les factures aux locataires. Il est également responsable de la rédaction des demandes de financement nécessaires à l'entretien de l'édifice.

Cependant, cet employé relève de la direction générale adjointe (DGA) de l'AFY. Il a droit aux mêmes conditions de travail que les autres employés de l'AFY.

8) Peut-on obtenir vos S & R ainsi que vos politiques administratives?

L'AFY et la SIFY ont chacune des statuts et règlements. Cependant, les deux organisations partagent les mêmes politiques administratives. Nous vous ferons parvenir les documents.

9) Autres commentaires?

En somme, outre les statuts et règlements, les comptes bancaires et les états financiers propres à chaque entité, le fonctionnement de l'AFY et celui de la SIFY sont sous la même gouverne.

Par ailleurs, on n'a pas l'intention, du moins pour l'instant, de dissoudre la SIFY. Ça fonctionne bien jusqu'à maintenant.

Enfin, aucune des deux entités ne possède un numéro de charité.

7. Maison de la Francophonie de Vancouver

Pierre Gallant, président
Entrevue le 7 octobre 2024

Catherine Tableau, directrice générale
Entrevue le 15 octobre 2024

1) Quel type d'entité? (OBNL, coopérative ou autre modèle). Quelle est votre loi constitutive? Quand a-t-elle été créée?

La Maison de la Francophonie de Vancouver a ouvert ses portes en 1990. Le bâtiment est désuet et ne répond plus aux besoins. La communauté est engagée dans un projet de construction d'un nouvel édifice. Ce nouveau complexe sera construit au même endroit. Les travaux de démolition et de construction devraient débuter en 2025, pour se terminer deux ans plus tard. Dans l'intervalle, les organismes locataires seront relogés dans des locaux temporaires.

En plus des espaces aménagés aux premiers étages de l'édifice pour répondre aux besoins des organismes de la communauté, des logements sont prévus aux étages supérieurs. En principe, ces appartements seront vendus à des particuliers. On évalue l'ensemble du projet entre 80 et 90 millions de dollars.

Une entente a été conclue avec un promoteur immobilier, qui s'est notamment engagé à loger temporairement les organismes à un autre endroit durant la durée des travaux. C'est ce promoteur immobilier, propriétaire dans un premier temps des appartements qui seront construits aux étages supérieurs de l'édifice, qui les vendra à des particuliers.

Nous sommes en présence de deux entités juridiques incorporées sous la loi provinciale : la Maison de la Francophonie qui gère l'édifice et une société en commandite qui est propriétaire du bâtiment. La Maison de la Francophonie est une organisation à but non lucratif. Quant à la Société en commandite, elle est constituée de 14 commanditaires ou propriétaires. Ces commanditaires occupent, à l'exception du Collège Éducacentre, les espaces retrouvés dans le bâtiment. En raison des espaces limités, cet établissement d'enseignement n'aménagera pas dans le nouvel édifice.

C'est particulièrement grâce à la contribution du gouvernement fédéral que la Maison de la Francophonie de Vancouver a vu le jour en 1990. Bref, les commanditaires (en l'occurrence les propriétaires) ne peuvent pas vendre le bâtiment pour leurs propres intérêts. L'édifice actuel et celui qui le remplacera doivent bénéficier à la communauté. Les commanditaires sont des « propriétaires symboliques ». Ils ont légalement pris possession du bâtiment en versant un dollar chacun.

2) Qu'est-ce qui a motivé le choix d'une telle entité ou structure? Quels sont les principaux avantages? Y a-t-il des désavantages?

Pourquoi a-t-on créé deux entités juridiques? « On ne sait pas! ». Ceci remonte à plusieurs années. On ne voulait peut-être pas que les commanditaires gèrent l'édifice qu'ils occupent pour la plupart. « Est-ce une question d'éviter des conflits d'intérêts entre propriétaires et locataires, sachant que ce sont les mêmes personnes? ».

3) Qui sont vos membres? Avez-vous des catégories de membres? Quels sont les critères d'adhésion des membres?

La membricité de la Maison de la Francophonie est constituée de membres individuels. La cotisation annuelle est de 20 dollars.

La membricité de la Société en commandite est constituée des 14 commanditaires.

La Société en commandite tient sa réunion annuelle juste avant l'assemblée générale annuelle de la Maison de la Francophonie. En plus des 14 commanditaires, des observateurs peuvent assister à cette réunion annuelle. La Maison de la Francophonie y fait un rapport de ses activités au cours de la dernière année.

À l'assemblée générale de la Maison, seuls les administrateurs y participent. Bref, les membres et les administrateurs sont les mêmes personnes. La durée de l'assemblée est relativement courte.

4) Quelle est la composition de votre conseil d'administration? (Nombre d'administrateurs, représentation des locataires, durée des mandats, limitation du nombre de mandats consécutifs, etc.) Quel profil d'administrateur recherchez-vous? (Expérience en gestion immobilière, gestion financière, RH, etc.)

Le conseil d'administration de la Maison de la Francophonie est constitué entre 7 et 11 administrateurs élus par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. Neuf administrateurs sont actuellement en fonction. Le conseil d'administration a le pouvoir de recruter des administrateurs pour combler des sièges vacants jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Le mandat d'un administrateur est d'une durée de deux ans. Afin d'assurer une alternance, la moitié des postes (environ) sont en élection tous les ans. Le nombre de mandats consécutifs n'est pas limité. D'ailleurs, la présidence actuelle occupe les fonctions d'administrateur de la Maison de la Francophonie depuis au moins les 15 dernières années.

Le conseil d'administration fait un rapport aux commanditaires de façon sporadique. C'est le cas en ce qui concerne les étapes d'avancement du projet de construction. Il ne faut pas oublier que ces commanditaires sont sur le plan juridique les propriétaires du bâtiment.

La Société en commandite n'a pas de conseil d'administration en tant que tel.

5) Combien avez-vous de postes de dirigeants exécutifs? (Président, vice-président, secrétaire, trésorier). Quelle est la durée du mandat de chaque dirigeant exécutif?

Des administrateurs siégeant au conseil d'administration de La Maison de la Francophonie occupent les postes de présidence, de vice-présidence, de secrétaire et de trésorier. Ils sont nommés lors de la première réunion du conseil d'administration, juste après l'assemblée générale annuelle.

La Société en commandite n'a pas nommé de dirigeants exécutifs. Les 14 commanditaires se rencontrent au besoin.

6) Avez-vous implanté des comités permanents ou ponctuels (avec l'expertise nécessaire) pour traiter de certains sujets en lien avec la bonne marche de votre maison de la francophonie ou de votre centre

francophone? (Gestion, rénovation, agrandissement, promotion, animation, activités sociales, etc.)

La Maison de la Francophonie n'a pas de comités permanents. Elle peut créer à l'occasion des comités ponctuels, en fonction des besoins, qui pourraient impliquer des commanditaires.

La Société en commandite n'a pas implanté de comités.

7) Combien d'employés compte votre organisation? Quel est le titre de leur poste et quelles sont leurs responsabilités?

La Maison de la Francophonie compte une direction générale et une personne à tout faire qui s'occupe de l'entretien du bâtiment.

La Société en commandite n'a pas d'employés en tant que tels.

8) Peut-on obtenir vos S & R ainsi que vos politiques administratives?

Les deux entités ont chacune des statuts et règlements. La Maison de la Francophonie a des politiques administratives.

Ces statuts et règlements ont été mis à jour et sont conformes aux nouvelles dispositions adoptées dans la *Societies Act* de la Colombie-Britannique en 2017.

9) Autres commentaires?

Le projet de reconstruction a été quelque peu ralenti à ses débuts. Un commanditaire était réticent, à tort ou à raison. Il s'est finalement rallié à l'initiative et le projet avance plus rapidement. Les élus, notamment ceux à l'échelle municipale dans notre cas, préfèrent les consensus avant d'appuyer un projet immobilier.

8. Carrefour de l'Isle-Saint-Jean - Charlottetown

Émile Gallant, directeur général
Entrevue le 9 octobre 2024

1) Quel type d'entité? (OBNL, coopérative ou autre modèle). Quelle est votre loi constitutive? Quand a-t-elle été créée?

Le Conseil communautaire du Centre scolaire communautaire du Carrefour de l'Isle-Saint-Jean est un OBNL incorporé sous la loi provinciale. Les budgets de fonctionnement du Conseil communautaire proviennent de Patrimoine canadien (PCH) et du gouvernement provincial.

Le Conseil communautaire, l'École François-Buote et le Centre de la petite enfance (CPE) l'Île enchantée occupent les espaces du Carrefour de l'Isle Saint-Jean. Le Carrefour est l'un des six centres scolaires communautaires à l'Île-du-Prince-Édouard. Le Conseil communautaire loue 6 ou 7 bureaux à des organismes de la communauté (RDÉE ÎPÉ, Collège de l'Île, Jeunesse acadienne et francophone de l'ÎPÉ (JAFLIPE) ainsi qu'à la Commission scolaire de langue française (CSLF). L'école compte 500 élèves de la 1^{re} à la douzième année et le CPE accueille 65 enfants.

Des travaux d'agrandissement du Carrefour devraient débiter l'été prochain. Le Centre communautaire doublera son nombre de bureaux et sera doté de salles additionnelles de rencontres. On planifie y aménager des espaces adéquats pour y accueillir les nouveaux arrivants. Un agrandissement de la cafétéria scolaire, géré par le Centre communautaire, est également planifié dans les travaux. Quant à l'école, elle pourra accueillir jusqu'à 750 élèves et le CPE jusqu'à 125 enfants grâce à l'agrandissement. Le CPE compte plus de 100 enfants sur sa liste d'attente.

Le coût total du projet oscille entre 20 et 25 millions de dollars. Le gouvernement provincial verse 13 millions de dollars pour la composante scolaire et PCH verse 7,9 millions de dollars pour la composante communautaire et le CPE. En raison des besoins du CPE, le Centre communautaire a concédé certains espaces au CPE. Au début du projet, ces espaces étaient planifiés pour le Centre communautaire.

2) Qu'est-ce qui a motivé le choix d'une telle entité ou structure? Quels sont les principaux avantages? Y a-t-il des désavantages?

Le Centre communautaire, l'école et le CPE sont trois entités indépendantes. Le ministère de l'Éducation est propriétaire du Carrefour de l'Isle-Saint-Jean. Cependant, le Centre communautaire gère l'ensemble des espaces, même ceux du secteur scolaire, notamment au niveau de la réservation des salles. De plus, le Centre communautaire gère la cafétéria scolaire et engrange même des profits qu'il peut réinvestir dans sa programmation et ses activités. La conciergerie de tout le bâtiment est confiée à la Commission scolaire.

La responsabilité des travaux majeurs à l'édifice repose sur la Commission scolaire, comme la réfection du toit. Cependant, en ce qui concerne les travaux ou les achats de moindre importance, on assiste à un partage des coûts. Ce fut le cas pour l'achat d'un réfrigérateur ou de nouveaux rideaux pour le théâtre.

Les trois directions – centre communautaire, école et CPE – se rencontrent formellement deux fois par mois, en plus des échanges informels sur une base régulière. Nous y traitons du fonctionnement général du Carrefour, des projets ou des enjeux communs, tout en nous penchant sur les questions de sécurité.

3) Qui sont vos membres? Avez-vous des catégories de membres? Quels sont les critères d'adhésion des membres?

La membriété du Conseil communautaire est constituée des membres de la Société acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard (SAF'Île) qui résident dans la région de Charlottetown. Ce sont des membres individuels à vie.

Une proposition doit être présentée lors de la prochaine élection générale de la SAF'Île pour revoir sa membriété. Ce serait une membriété renouvelable tous les trois ans. Ce serait une manière de tenir à jour la liste des membres; ce qui n'est pas le cas actuellement.

Un membre âgé de 16 ans et plus possède le droit de voter à l'assemblée générale du Conseil communautaire. Cependant, pour qu'un membre puisse occuper un siège sur le conseil d'administration, il doit être âgé d'au moins 18 ans.

Le quorum exigé à l'assemblée générale est de 20 membres votants. Une liste à jour des membres en règle nous permettra de mieux encadrer les assemblées générales.

4) Quelle est la composition de votre conseil d'administration? (Nombre d'administrateurs, représentation des locataires, durée des mandats, limitation du nombre de mandats consécutifs, etc.) Quel profil d'administrateur recherchez-vous? (Expérience en gestion immobilière, gestion financière, RH, etc.)

Le conseil d'administration du Centre communautaire est constitué de sept à neuf administrateurs. Le mandat d'un administrateur est de deux ans, renouvelable deux fois. Nous recherchons certes des administrateurs qui possèdent une diversité de compétences. Cependant, ce qui nous importe le plus, c'est d'avoir autour de la table des gens qui croient au développement de la francophonie, et qui sont prêts à s'y

investir. La qualité du personnel du Centre communautaire ainsi que la qualité des services financiers que nous obtenons de ServicesFinances ÎPÉ font en sorte que l'organisation est dotée des compétences nécessaires à son fonctionnement.

La composition du conseil d'administration est le reflet de l'évolution démographique de la communauté. L'an dernier, on retrouvait au conseil d'administration six administrateurs de descendance africaine et deux administrateurs d'origine québécoise.

La programmation et les activités offertes par le Centre communautaire reflètent également cette « Nouvelle Acadie ». Nous organisons, par exemple, des 5 à 7 internationaux qui mettent en valeur la culture des diverses communautés qui composent aujourd'hui la francophonie à l'Île-du-Prince-Édouard. Par ailleurs, nous organisons des conférences qui traitent de l'Acadie et de son histoire à l'intention des nouveaux arrivants afin qu'ils puissent mieux connaître la communauté qui les accueille.

5) Combien avez-vous de postes de dirigeants exécutifs? (Président, vice-président, secrétaire, trésorier). Quelle est la durée du mandat de chaque dirigeant exécutif?

Des administrateurs occupent les postes de présidence, de vice-présidence, de secrétaire et de trésorier. Ils sont nommés lors de la première réunion du conseil d'administration, suivant l'AGA.

6) Avez-vous implanté des comités permanents ou ponctuels (avec l'expertise nécessaire) pour traiter de certains sujets en lien avec la bonne marche de votre maison de la francophonie ou de votre centre francophone? (Gestion, rénovation, agrandissement, promotion, animation, activités sociales, etc.)

Le Centre communautaire n'a pas intégré dans son fonctionnement des comités permanents. Néanmoins, il peut créer à l'occasion des comités ponctuels en fonction des besoins. Le Centre communautaire envisage d'organiser, par exemple, un festival ou un symposium. L'organisation de ces événements va peut-être nécessiter la création de comités ponctuels.

7) Combien d'employés compte votre organisation? Quel est le titre de leur poste et quelles sont leurs responsabilités?

Le Conseil communautaire compte huit employés, incluant la direction générale et la direction générale adjointe. Une personne est responsable de l'accueil et de l'administration. Une personne est responsable de la programmation culturelle. Une personne est embauchée à mi-temps pour les communications et la gestion des médias sociaux. Trois employés ont la charge de la cafétéria. Le Centre communautaire embauche également des préposés pour le soir et les fins de semaine.

8) Peut-on obtenir vos S & R ainsi que vos politiques administratives?

Le Conseil communautaire vous fera parvenir ses statuts et règlements ainsi que ses politiques administratives.

9) Autres commentaires?

Le bon fonctionnement du conseil d'administration du Carrefour repose sur une collaboration constructive entre le Centre communautaire, l'école et le CPE.

La contribution de PCH aux budgets de fonctionnement du Centre communautaire a été indexée. Cependant, la contribution du gouvernement provincial n'a pas été indexée. Le gouvernement provincial a embauché récemment un consultant pour évaluer le fonctionnement des six centres scolaires communautaires.

9. Maison Laurent-Leroux (Maison bleue) - Yellowknife

Linda Bussey, ex-direction générale

Entrevue le 9 octobre 2024

1) Quel type d'entité? (OBNL, coopérative ou autre modèle). Quelle est votre loi constitutive? Quand a-t-elle été créée?

La Fédération franco-ténoise (FFT) est propriétaire de la Maison Laurent-Leroux, communément appelée la Maison bleue. En plus des bureaux de la FFT, la Maison bleue accueille dans ses locaux Radio Taïga, Santé TNO et l'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY). Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) y occupe également un espace. En plus d'une cuisinette que les locataires se partagent, une salle de rencontre est aménagée au sous-sol. Les frais de location facturés aux locataires communautaires ne sont pas élevés. Ils doivent néanmoins

contribuer à une partie des frais pour l'entretien ménager et le service Internet. La FFT est responsable de l'entretien du bâtiment.

Un projet de construction d'une nouvelle maison de la francophonie a été proposé. Le terme utilisé est le Centre communautaire francophone ou le Centre communautaire et culturel. Ce bâtiment serait construit sur le site même de la Maison bleue qui serait détruite pour laisser place à la nouvelle infrastructure. Selon les plans d'architecture, ce serait un bâtiment de trois étages, avec un stationnement sous-terrain. On retrouverait Radio Taïga au premier étage, les bureaux des organismes communautaires au deuxième étage, et, notamment, une salle communautaire au troisième étage.

Deux propositions de demandes de financement ont été déposées auprès de Patrimoine canadien (PCH). Ces propositions ont été bien accueillies. Il a fallu néanmoins y apporter quelques modifications. Malgré toutes les démarches réalisées, le projet n'a pas encore vu le jour.

Outre le terrain de la Maison bleue, on avait même identifié un autre terrain à Yellowknife pour bâtir la nouvelle maison de la francophonie. Ce terrain est toujours vacant.

Certaines préoccupations de la communauté (notamment concernant l'utilisation de la salle communautaire prévue au troisième étage), ainsi que l'expansion de certaines organisations au cours des dernières années (CDÉTNO et Collège Nordique), qui ne pourraient pas loger dans le nouveau bâtiment en raison de l'espace limité, ont fait en sorte que le projet a été mis sur la glace. Cependant, l'appétit de la communauté pour un nouveau bâtiment semble toujours là.

2) Qu'est-ce qui a motivé le choix d'une telle entité ou structure? Quel type d'entité? (OBNL, coopérative ou autre modèle). Quelle est votre loi constitutive? Quand a-t-elle été créée?

La FFT est un OBNL incorporé sous *Loi sur les sociétés des Territoires du Nord-Ouest*. L'organisation a été incorporée en 1978.

3) Qui sont vos membres? Avez-vous des catégories de membres? Quels sont les critères d'adhésion des membres?

La membriété de la FFT est constituée de membres corporatifs et des membres individuels.

- 4) Quelle est la composition de votre conseil d'administration? (Nombre d'administrateurs, représentation des locataires, durée des mandats, limitation du nombre de mandats consécutifs, etc.) Quel profil d'administrateur recherchez-vous? (Expérience en gestion immobilière, gestion financière, RH, etc.)**

Le conseil d'administration compte sept administrateurs. Le mandat d'un administrateur est de deux ans. Un administrateur peut siéger pour un maximum de trois mandats consécutifs.

- 5) Combien avez-vous de postes de dirigeants exécutifs? (Président, vice-président, secrétaire, trésorier). Quelle est la durée du mandat de chaque dirigeant exécutif?**

Des administrateurs occupent les postes de présidence, de vice-présidence, de secrétaire et de trésorier.

- 6) Avez-vous implanté des comités permanents ou ponctuels (avec l'expertise nécessaire) pour traiter de certains sujets en lien avec la bonne marche de votre maison de la francophonie ou de votre centre francophone? (Gestion, rénovation, agrandissement, promotion, animation, activités sociales, etc.)**

La FFT n'a pas intégré dans son fonctionnement des comités permanents. On retrouve néanmoins des comités constitués pour représenter les jeunes et les personnes âgées, par exemple.

- 7) Combien d'employés compte votre organisation? Quel est le titre de leur poste et quelles sont leurs responsabilités?**

La FFT compte une dizaine d'employés.

- 8) Peut-on obtenir vos S & R ainsi que vos politiques administratives?**

Voir les statuts et règlements obtenus.

- 9) Autres commentaires?**

Dans le cadre du projet pour une nouvelle maison de la francophonie, la question de la gouvernance s'est posée. La FFT est l'organisation porte-parole de la communauté.

Certes, elle est propriétaire de la Maison bleue et du terrain. Malgré tout, on devrait peut-être créer - pour des questions d'équité et d'objectivité - une nouvelle entité pour gérer ce nouveau bâtiment, qui, on l'espère, verra le jour.

10. Centre francophone du Grand Toronto

**Estelle Courty Duchon, directrice générale
Entrevue le 15 octobre 2024**

1) Quel type d'entité? (OBNL, coopérative ou autre modèle). Quelle est votre loi constitutive? Quand a-t-elle été créée?

Le Centre francophone du Grand Toronto (CFGTT) est un organisme sans but lucratif qui offre des services variés à l'ensemble de la communauté francophone : services communautaires de santé et santé mentale, aide juridique, emploi, enfance et famille, services sociaux, établissement et intégration des nouveaux arrivants ainsi que l'accès au logement.

Tous les services du Centre sont gratuits ou à très faible coût (par exemple, le notariat) et sont disponibles à partir de neuf points de services (dont des bureaux satellites au centre-ville de Toronto, à Mississauga [y compris à l'aéroport Pearson], à North York et à Scarborough) ou virtuellement.

Le Centre n'abrite pas sous son toit, ou dans ses locaux, des organismes communautaires autonomes, du moins pas pour l'instant.

Le CFGTT a été créé dans sa forme actuelle en 2019. Cependant, ses origines remontent à la création du Conseil des organismes francophones du Toronto métropolitain (COFTM) en 1976.

Le Centre n'est pas propriétaire d'immeubles ou de bâtiments quelconques. Il est locataire des espaces qu'il occupe. Il a néanmoins une entente à long terme avec la Ville de Toronto pour certaines espaces qui lui confère un statut particulier.

2) Qu'est-ce qui a motivé le choix d'une telle entité ou structure? Quels sont les principaux avantages? Y a-t-il des désavantages?

Comme nous l'avons mentionné, les origines du Centre remontent à la création du COFTM. D'être constituée en OBNL, nous a notamment permis d'obtenir un numéro de charité.

3) Qui sont vos membres? Avez-vous des catégories de membres? Quels sont les critères d'adhésion des membres?

La membricité du CFGT est constituée de membres individuels. Pour devenir membre du Centre, il faut répondre aux conditions de membricité suivantes :

- être âgé(e) de plus de 18 ans;
- être francophone ou francophile;
- résider ou travailler sur le territoire du Grand Toronto desservi par le Centre;
- appuyer la mission du Centre qui est de contribuer au mieux-être des francophones de la grande région de Toronto, dans toute leur diversité;
- Être membre du CFGT depuis plus de 30 jours pour voter à l'assemblée annuelle.

4) Quelle est la composition de votre conseil d'administration? (Nombre d'administrateurs, représentation des locataires, durée des mandats, limitation du nombre de mandats consécutifs, etc.) Quel profil d'administrateur recherchez-vous? (Expérience en gestion immobilière, gestion financière, RH, etc.)

Outre les membres réunis en assemblée générale, le conseil d'administration du CFGT est l'organe principal de prise de décisions de l'organisme et fonctionne selon le modèle de gouvernance par politiques.

Le conseil d'administration du Centre est composé de 10 administrateurs provenant de la communauté. Chaque administrateur est élu pour un mandat de deux ans, renouvelable pour un maximum de trois mandats. Le conseil d'administration se réunit 10 fois par année.

Le conseil d'administration s'est doté d'une matrice des compétences et de la diversité basée sur le **défi 50-30** lancé par le gouvernement fédéral⁵. On tente de constituer un

⁵ <https://ised-isde.canada.ca/site/ised/fr/defi-50-30-votre-avantage-diversite>

conseil d'administration ayant la parité des genres et sur lequel on retrouve au moins 30 % de ses administrateurs issus de groupes en quête d'équité (personnes racisées, 2ELGBT+, autochtones, personnes handicapées).

Un comité de nomination appuie le conseil d'administration dans son mandat de recruter et de développer ses capacités en lien avec ses besoins de compétences et de diversité.

Cette année, le comité de nomination, dans le cadre de son processus de recrutement de nouveaux administrateurs, a accordé la priorité aux compétences dans les domaines suivants :

- financement (prêts, dons et subventions);
- comptabilité et finances;
- juridique / système de l'information / sécurité de l'information / ère numérique;
- gestion RH et rémunération;
- relations gouvernementales;
- réseaux et influence;
- stratégie politique.

Par ailleurs, le Centre a amendé ses statuts et règlements l'an dernier de sorte à ne plus permettre des nominations sur le plancher lors de l'assemblée générale. Les délais pour poser une candidature avant la tenue de l'assemblée générale sont clairement indiqués. C'est néanmoins le rôle du comité de nomination de recruter des candidats en fonction des besoins, tout en assurant, dans la mesure du possible, une représentation équitable (défi 50-30). En principe, les candidats proposés sont élus par acclamation, à moins que les membres s'y opposent. La procédure actuelle semble bien fonctionner, pour l'instant.

5) Combien avez-vous de postes de dirigeants exécutifs? (Président, vice-président, secrétaire, trésorier). Quelle est la durée du mandat de chaque dirigeant exécutif?

Des administrateurs occupent les postes de présidence, de vice-présidence, de secrétaire et de trésorier. Ces dirigeants exécutifs sont choisis lors de la première rencontre de conseil d'administration suivant l'assemblée générale. Cette première réunion a lieu dans l'heure qui suit la clôture de l'assemblée générale.

En principe, un nouvel administrateur en fonction ne peut être nommé à un poste exécutif. Par ailleurs, un dirigeant exécutif peut siéger au conseil d'administration à

ce titre pour une durée de six ans consécutifs. Certes, il faut a priori qu'il soit élu comme administrateur pour un certain nombre de mandats consécutifs.

6) Avez-vous implanté des comités permanents ou ponctuels (avec l'expertise nécessaire) pour traiter de certains sujets en lien avec la bonne marche de votre maison de la francophonie ou de votre centre francophone? (Gestion, rénovation, agrandissement, promotion, animation, activités sociales, etc.)

Les administrateurs sont appelés à siéger à un ou plusieurs comités. Le temps requis pour l'exercice de ces fonctions varie, mais s'élève généralement à 4 à 8 heures par mois.

Le Centre a créé des comités permanents : exécutif, gouvernance, finances, nomination ainsi qu'un comité sur la planification et les projets stratégiques (PPS). Cependant, l'organisation n'a pas eu besoin de constituer, au cours des dernières années, des comités ponctuels.

Le comité exécutif se rencontre avant chacune des réunions du conseil d'administration pour la préparer.

7) Combien d'employés compte votre organisation? Quel est le titre de leur poste et quelles sont leurs responsabilités?

L'équipe de direction du CFGT est soutenue par une équipe de gestion, de coordination et d'intervention directe de plus de 180 personnes.

8) Peut-on obtenir vos S & R ainsi que vos politiques administratives?

L'ensemble des documents sont accessibles sur le site Internet du CFGT.

9) Autres commentaires?

Le CFGT s'est doté d'un encadrement réglementaire solide qui a dû s'ajuster et s'inscrire au cours des dernières années à l'intérieur de la *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif* de l'Ontario.

11. Cité des Rocheuses - Calgary

Hervé Stéclebout, directeur général
Entrevue le 17 octobre 2024

1) Quel type d'entité? (OBNL, coopérative ou autre modèle). Quelle est votre loi constitutive? Quand a-t-elle été créée?

La Cité des Rocheuses promeut l'enrichissement culturel ainsi que le dialogue interculturel et pluridisciplinaire en français à Calgary. Cette organisation à but non lucratif a été incorporée sous la loi provinciale en 1990. Un bâtiment a été inauguré en 1997. L'organisme bénéficie d'un numéro de charité.

À l'époque, ça portait le nom de Société du centre scolaire communautaire de Calgary. Cependant, l'entité n'a jamais abrité sous son toit les deux composantes. Par conséquent, la composante scolaire a été retirée de son nom. Bref, l'organisation a été réincorporée, quelques années plus tard, sous le nom de la Cité des Rocheuses.

La Cité des Rocheuses abrite le service de garde Pommes de Reinettes, des services financés par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et un traiteur. Ce sont les seuls locataires. Avant la pandémie de la COVID-19, on comptait davantage de locataires, principalement des organismes communautaires.

La majorité des espaces est aujourd'hui occupée par des services d'accueil et d'établissement pour les nouveaux arrivants. Ces services à l'intention des immigrants sont directement gérés par la Cité des Rocheuses. La Cité offre également des cours de français et loue des salles pour divers événements (théâtre et salles de réunions).

Le financement de la Cité des Rocheuses pour ses opérations provient essentiellement d'IRCC. La Cité est également financée, mais de façon marginale, par Patrimoine canadien (PCH).

2) Qu'est-ce qui a motivé le choix d'une telle entité ou structure? Quels sont les principaux avantages? Y a-t-il des désavantages?

« La Cité des Rocheuses est un OBNL qui est à la fois propriétaire et gestionnaire du bâtiment. Cependant, ce serait plus facile en termes de gestion comptable d'être en

présence de deux entités. Une entité juridique immobilière qui serait propriétaire de l'édifice et une autre entité juridique responsable de la gestion du bâtiment. »

L'entité immobilière s'occuperait de facturer chaque locataire, le cas échéant, incluant pour les espaces occupés par l'entité responsable de la gestion du bâtiment. Actuellement, c'est de la gymnastique sur le plan de l'écriture comptable.

3) Qui sont vos membres? Avez-vous des catégories de membres? Quels sont les critères d'adhésion des membres?

Il y a deux catégories de personnes membres de la Cité (incluant les corporations) : les membres de plein droit et les membres honoraires.

- a. Peut être admise à devenir MEMBRE DE PLEIN DROIT de la Société toute personne francophone ou francophile qui soutient la mission de la Société et/ou participe aux événements culturels.*
- b. Peut être admise à devenir MEMBRE HONORAIRE de la Société toute personne désignée au moyen d'une résolution du conseil d'administration de la Société. Les membres honoraires n'ont pas droit au vote.*

Dans les faits, la Cité des Rocheuses compte uniquement des membres individuels. Elle n'a pas réellement de corporations ou d'associations membres, ni de membres honoraires.

4) Quelle est la composition de votre conseil d'administration? (Nombre d'administrateurs, représentation des locataires, durée des mandats, limitation du nombre de mandats consécutifs, etc.) Quel profil d'administrateur recherchez-vous? (Expérience en gestion immobilière, gestion financière, RH, etc.)

Le conseil d'administration de la Cité est constitué entre cinq et sept administrateurs, tous membres de la communauté.

Les administrateurs sont élus pour un mandat de deux ans. La moitié des administrateurs étant élus, en principe, chaque année. Le nombre de mandats consécutifs n'est pas limité. C'est l'approche préconisée qui favorise une stabilité et une continuité au sein du conseil d'administration.

Le conseil d'administration met annuellement sur pied un comité chargé de rechercher activement des candidats pour les postes d'administrateurs à pourvoir. On tente de recruter des personnes au sein de la communauté ayant de l'expertise et des talents qui complèteraient ceux des administrateurs en fonction.

5) Combien avez-vous de postes de dirigeants exécutifs? (Président, vice-président, secrétaire, trésorier). Quelle est la durée du mandat de chaque dirigeant exécutif?

Des administrateurs occupent les postes de présidence, de vice-présidence, de secrétaire et de trésorier. Ils sont nommés lors de la première réunion du conseil d'administration, suivant l'assemblée générale annuelle.

Le nombre de mandats consécutifs des dirigeants exécutifs n'est pas limité.

6) Avez-vous implanté des comités permanents ou ponctuels (avec l'expertise nécessaire) pour traiter de certains sujets en lien avec la bonne marche de votre maison de la francophonie ou de votre centre francophone? (Gestion, rénovation, agrandissement, promotion, animation, activités sociales, etc.)

La gouvernance de la Cité des Rocheuses ne fonctionne pas avec des comités. Cependant, il serait peut-être pertinent d'en constituer, notamment en finances, en ressources humaines et en gestion stratégique.

7) Combien d'employés compte votre organisation? Quel est le titre de leur poste et quelles sont leurs responsabilités?

Une dizaine d'années passées, la Cité des Rocheuses comptait uniquement deux employés. Aujourd'hui, la Cité emploie une quarantaine d'employés en raison particulièrement des services d'accueil et d'établissement implantés au fil des années et des cours de langue.

8) Peut-on obtenir vos S & R ainsi que vos politiques administratives?

Les statuts et règlements de l'organisation sont disponibles sur son site Internet.

9) Autres commentaires?

Nous n'avons rien à ajouter.

Bibliographie

Association franco-yukonnaise. *Rapport annuel 23-24*.

Carrefour de l'Isle-Saint-Jean. *Manuel de gestion*.

Carrefour de l'Isle-Saint-Jean. *Statuts et règlements*.

Centre communautaire Sainte-Anne. *Manuel des politiques*. Refondu en juin 2022.

Centre communautaire Sainte-Anne. *Manuel des règlements et annexes*. Refondu en octobre 2022.

Centre francophone du Grand Toronto. *Directive sur la confidentialité*.

Centre francophone du Grand Toronto. *Directive sur les normes d'accessibilité intégrées (RNAI) – normes d'emploi*.

Centre francophone du Grand Toronto. *Directive sur les plaintes des clients*.

Centre francophone du Grand Toronto. *Formulaire de mise en candidature pour un poste au sein du CA*.

Centre francophone du Grand Toronto. *Politique sur la diversité et l'inclusion*.

Centre francophone du Grand Toronto. *Politique sur les conflits d'intérêts*.

Centre francophone du Grand Toronto. *Rejoignez-nous et faites la différence. Processus – Candidature – Conseil d'administration – Postulez aujourd'hui*.

Cité des Rocheuses. *Statuts et règlements*.

Coopérative Centre francophone de Thunder Bay Inc. Politiques et procédures administratives. *Code d'éthique et de déontologie*.

Coopérative Centre francophone de Thunder Bay Inc. Politiques et procédures administratives. *Harcèlement en milieu de travail*.

Coopérative Centre francophone de Thunder Bay Inc. Politiques et procédures administratives. *Santé et sécurité au travail*.

Coopérative Centre francophone de Thunder Bay Inc. *Règlements administratifs*.

Coopérative multiservices francophone de l'Ouest d'Ottawa Inc. (CMFO). *Une vision de la Maison de la francophonie d'Ottawa : Plan pour la période 2024-2028*.

Edmonton et Ottawa, deux modèles de maisons de la francophonie qui fonctionnent. Radio-Canada (17 janvier 2020). <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1476883/cite-francophone-maison-francophonie-ouest-ottawa-manitoba-winnipeg>

Fédération franco-ténoise (FFT). *Statuts et règlements administratifs*.

Gouvernement du Nouveau-Brunswick. *Loi sur le Centre communautaire Sainte-Anne*. Chapitre C-1.1.

La Clé d'la Baie en Huronie. Politique : *Code de conduite des administrateurs*.

La Clé d'la Baie en Huronie. Politique : *Description de tâches du conseil d'administration*.

La Clé d'la Baie en Huronie. Politique : *Engagement à la gouvernance*.

La Clé d'la Baie en Huronie. Politique : *Investissement dans la gouvernance*.

La Clé d'la Baie en Huronie. *Règlements administratifs*.

La Clé d'la Baie en Huronie. *Statuts*.

La Maison de la francophonie, un projet ambitieux pour la fransaskoisie. L'Eau vive, 3 au 16 octobre 2024.

Règlement administratif général régissant la Coopérative multiservices francophone de l'Ouest d'Ottawa Inc. (CMFO). Avril 2014.

Webographie

Association franco-yukonnaise (AFY). <https://www.afy.ca>
Carrefour de l'Isle Saint-Jean – Charlottetown. <https://carrefourisj.org>

Centre communautaire Sainte-Anne – Fredericton. <https://centre-sainte-anne.nb.ca>
Centre francophone de Thunder Bay. <https://centrefranco.ca/>
Centre francophone du Grand Toronto (CFGT). <https://www.centrefranco.org>
Cité des Rocheuses – Calgary. <https://citedesrocheuses.com>
Cité francophone – Edmonton. <https://frenchstreet.ca/la-cite-francophone-2/>
Fédération des franco-ténoise (FFT). <https://www.federationfrancotenoise.com>
Innovation, Sciences et Développement économique Canada. <https://ised-isde.canada.ca>
La Clé d'la Baie. <https://lacle.ca>
Maison de la Francophonie de Vancouver. <https://lamaison.bc.ca>
Maison de la francophonie d'Ottawa. <https://cmfo.ca>
Maison de la Francophonie – Saskatchewan. <https://maisonde la francophonie.ca>